

DECLARATION A LA NATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LE  
GENERAL-MAJOR JUVENAL HABYARIMANA, KIGALI, LE 1er DECEMBRE 1992

Rwandaïses, Rwandaïsis,

Je m'adresse aujourd'hui à vous, brièvement, au sujet de deux problèmes d'importance nationale. Je le fais, en ma qualité de Président de la République, pour vous rassurer sur le bon déroulement des négociations à Arusha, et nous rappeler les responsabilités qui doivent être les nôtres en ces temps si troubles, si tragiques.

1) Pour ce qui est des négociations à ARUSHA

Ces négociations préoccupent au plus profond chacune et chacun d'entre nous. D'elles dépendent le retour à la paix dans notre pays et à la stabilité de notre région, et par là la reprise de notre développement.

Il est essentiel que les accords d'ARUSHA emportent l'adhésion des sensibilités politiques de notre pays, qu'il n'y ait pas d'exclusion et que le consensus soit à ce sujet indispensable, consacrant ainsi la réconciliation de tout le peuple rwandaïsis avec lui-même.

Comme de vives inquiétudes se sont fait jour au sujet du risque du non respect de ces exigences minimales pour la réussite fondamentale des négociations et de l'accord de paix qui en découlera, je tiens, après les consultations que j'ai eues avec les partis politiques et les représentants des Eglises, et nos amis étrangers, à clarifier, devant la Nation toute entière, les principes devant guider les négociateurs, pour ce qui est des points ayant suscité tant d'appréhensions et d'incertitudes.

Cette clarification n'implique pas que les points qui ont déjà fait l'objet d'une entente doivent être réexaminés; cette clarification concerne le sens qu'il faut imprimer à la suite des négociations, aux modalités pratiques de leur mise en application.

Pour ce qui est du partage du pouvoir pendant la période de transition, menant aux élections, les deux points, qui restaient à clarifier, tenaient à la répartition des sièges de l'exécutif, ainsi qu'à la formation de l'Assemblée nationale de transition.

Pour l'exécutif, donc le Gouvernement de transition, il s'agira d'éviter qu'un seul groupe de sensibilités politiques ne puisse y disposer en permanence de la majorité des deux tiers, prévue dans l'article 21 de l'accord d'Arusha du 30 octobre 1992, et de prévoir ses modalités de fonctionnement en cas d'absence d'un ou de plusieurs de ses membres.

La formation d'un Gouvernement de transition, en y associant d'autres sensibilités politiques que celles des partis politiques composant l'actuel Gouvernement de transition, pourrait permettre d'atteindre cet impératif.

Pour ce qui est des élections, s'il est vrai qu'un certain nombre de facteurs rendent difficile, en ce moment, l'organisation d'élections législatives nécessaires en temps normal pour doter démocratiquement l'Assemblée nationale de députés légitimés par le verdict populaire, le principe de nomination qu'il faudra appliquer au début de la transition, en ce qui concerne l'organe législatif de transition, ne saurait être acceptable pour une période prolongée.

Aussi la période de transition ne devra-t-elle en aucun cas dépasser la période de douze mois, avant que des élections ne statuent sur la représentativité réelle des sensibilités politiques en jeu et permettent de doter notre pays d'institutions républicaines légitimées par la volonté populaire.

Cette période de douze mois pourra ainsi coïncider avec la durée restante de la législature en cours, à savoir fin 1993.

Dans l'attente de ces élections, la nomination des membres de l'organe législatif de transition devra tenir également compte de l'équilibre nécessaire entre les différentes sensibilités politiques. Des mesures d'accompagnement en ce qui concerne le devenir des membres de l'actuel C.N.D. doivent être prévues simultanément.

Si des difficultés existent, en ce qui concerne les élections législatives et présidentielles, il ne faudrait pas cependant attendre la fin de la période de transition pour envisager des élections au niveau communal. Les élections communales sont nécessaires pour renforcer les acquis de notre démocratie à la base, et doter les communes, qui n'en ont plus, de bourgmestres acceptés et de remplacer valablement ceux qui sont controversés. Cela, me semble-t-il, est une urgence majeure pour mettre fin au problème d'insécurité qui prévaut actuellement dans nos communes.

En ce qui concerne l'application des accords, il s'agit d'accorder une attention extrême à ce que l'application des accords soit aussi réaliste que possible, afin de garantir une véritable réconciliation nationale, leur objectif principal.

En outre, les négociations d'ARUSHA doivent établir une chronologie réaliste des événements dans la mise en application des accords, afin que le Rwanda puisse se préparer en conséquence, en mettant en place les infrastructures et en procédant aux modifications des lois.

Pour s'assurer que les accords ont force de loi et que la population rwandaise entière les endosse pleinement, majoritairement, et les vit avec conviction, les négociateurs identifieront les mécanismes appropriés pour leur approbation, en choisissant entre l'adoption par l'actuel C.N.D. et le référendum.

Voilà ce que j'ai tenu à clarifier publiquement pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté ni quant au sens, à l'esprit, ni quant aux résultats attendus des négociations.

En effet, le retour à la paix et à la tranquillité publique, la réintégration des personnes déplacées, l'accueil des anciens réfugiés, le respect des traditions démocratiques et des lois, la reprise du développement du Rwanda, la reconquête de nouveaux progrès - tous des objectifs qui doivent aussi être, j'en suis sûr, ceux du F.P.R. - exigent de nous tous que ces négociations doivent être menées à bon terme, et que le consensus national, sans exclusion, soit l'objectif visé.

## 2) Au sujet de l'insécurité régnant dans le Pays

Rwandaïses, Rwandaïses,

Notre pays semble être entraîné dans un cycle d'insécurité et de violences, qui chaque jour devient plus déprimant.

Ces violences insensées, tantôt le fait d'un banditisme abject, tantôt le fait de criminels, mais aussi, hélas, parfois le résultat d'un climat d'incitation à la haine, officieusement et insidieusement encouragé et exploité pour des vilenies politiciennes, risquent de nous amener tout droit vers une guerre civile.

Si le banditisme et la criminalité sont d'évidence l'une des conséquences les plus malheureuses, les plus déplorables, de la situation de guerre qui a été imposée au Rwanda, en revanche, devient insane, absurde, diabolique, son exploitation, son utilisation pour des motifs de déstabilisation, de luttes entre formations politiques, de promotion d'un climat morbide dans lequel les pêcheurs de troubles espèrent tirer avantage, au détriment de l'intérêt national, de l'intérêt collectif, de l'intérêt véritable de l'ensemble de la population rwandaïse.

Cette insécurité, cette violence exigent leur tribut horrifiant en vies humaines, en destructions. La communauté religieuse expatriée du Rwanda vient elle-même de perdre un quatrième membre par un acte de violence et de barbarie sans nom - cette communauté religieuse expatriée à laquelle nous devons tant de notre développement, de notre progrès, de nos capacités de satisfaire les besoins élémentaires, de santé, d'éducation, de nourriture - cette communauté religieuse, au service des plus démunis, des plus pauvres, des plus faibles de notre société, pleure aujourd'hui un mort de plus.

Au nom de l'ensemble du peuple rwandaïse, je voudrais exprimer à toutes nos familles qui ont souffert de cette violence, aux communautés qui déplorent des morts, aux pays dont celles-ci sont originaires, notre sympathie la plus profonde et notre participation profonde à leurs deuils et à leur tristesse.

Que ces événements tragiques de ces derniers jours, de ces dernières semaines, soient le déclencheur d'un sursaut patriotique, d'un recueillement, d'une prise de conscience que nous devons tout faire pour arrêter cette violence, pour éviter que notre pays ne s'embrase et s'enfonce dans une voie de destruction dont il n'y aura de sortie victorieuse pour personne.

En particulier, je m'adresse à notre jeunesse en laquelle nous avons, j'ai, depuis toujours, placé notre espérance, fondé notre avenir. Cette jeunesse qui aujourd'hui semble être devenue la proie de causes qui ne sont pas celles de l'intérêt de notre pays.

J'en appelle à tous les partis, à toutes les formations politiques pour qu'ils encadrent soigneusement les mouvements de jeunesse qui ont adhéré à leurs idéaux, pour qu'ils en écartent tous les éléments qui en sont indignes, pour qu'ils fassent tout pour bannir toute idée de violence, pour qu'ils leur prônent l'idéal de la paix, de la réconciliation et leur proposent l'image d'un avenir maîtrisé, véritablement démocratique.

L'identification de tous ces coupables doit être une priorité du Gouvernement afin de casser ce climat actuel de suspicions dans lequel nous nous trouvons et qui ne fait que favoriser cette criminalité. Les partis politiques doivent éviter de continuer à s'accuser mutuellement, alors que le problème de notre pays est ailleurs.

Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons mettre fin à cette spirale de violences et d'insécurité, minant aujourd'hui notre pays, et handicapant le retour à la paix et à la réconciliation.

Toutes les personnes de bonne volonté, toutes les Rwandaises et tous les Rwandais, nous toutes et tous, sommes aujourd'hui interpellés au plus profond de nous-mêmes afin de tout faire, chacune, chacun là où il est pour rétablir la sécurité, vouer la violence aux gémonies, et bannir tout acte pouvant générer de l'insécurité.

Rwandaises, Rwandais, voilà ce que j'avais à vous dire aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

\* \* \*